



Commune d'ARCEAU

Plan Local d'Urbanisme

Historique du PLU :

- PLU approuvé par DCM du 07/02/2006
- Modification de droit commun n°1 prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 29/01/2013
- Modification de droit commun n°2 approuvée par DCM du 04/12/2017
- Modification de droit commun n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26/03/2019



Bruno BETHENOD Maire
DATE : ~~26 MARS 2019~~
26 MARS 2019

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Plan des servitudes d'utilité publique

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

n 3 AVR. 2019

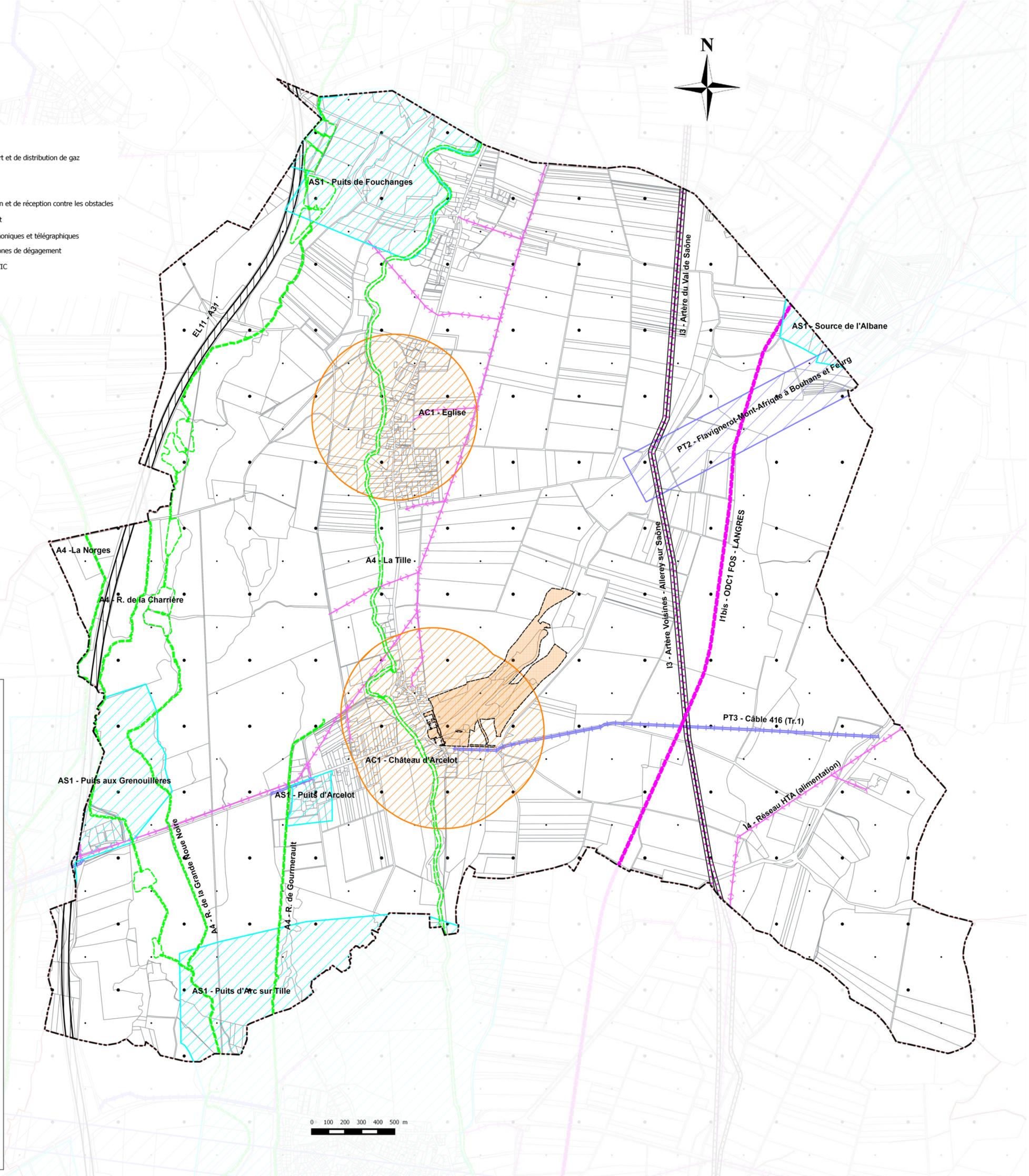


Pièce 5

Dossier d'approbation

Servitudes d'Utilité Publique

-  A4 - Libre passage le long des cours d'eau
-  AC1 - Monuments historiques
-  Inscrit
-  AC1 - Protection des monuments historiques
-  AS1 - Périmètres de protection des eaux potables
-  EL11 - Interdictions d'accès le long des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
-  I1bis - Pipe-lines (TRAPIL)
-  Zone des 5 mètres
-  Zone d'influence
-  I3 - Canalisations de transport et de distribution de gaz
-  I4 - Canalisations électriques
-  Aérien - 2^e catégorie
-  PT2 - Protection des centres d'émission et de réception contre les obstacles
-  Zone spéciale de dégagement
-  PT3 - Communications téléphoniques et télégraphiques
-  T7 - Aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
-  Aéroport de DIJON-LONGVIC
-  Code de l'aviation civile



Commune d'Arceau

Servitudes d'utilité publique

Plan local d'urbanisme

édité le 08/02/2017

Direction départementale
des territoires
de la Côte-d'Or



PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR
Direction départementale
des territoires

échelle : 1 / 10000

